

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Direction du Développement Durable et des Collectivités Locales
Bureau de l'environnement

=====
APPLICATION DU CODE MINIER ET DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONCERNANT LES OPERATIONS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER L'ENVIRONNEMENT
=====

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RECHERCHE DE GITE GEOTHERMIQUE A BASSE TEMPERATURE AU
DOGGER ET OUVERTURE DE TRAVAUX DE FORAGE (DOUBLET)
SUR LA COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS.

Le syndicat SIPPEREC a présenté au préfet de la Seine-Saint-Denis une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation de recherche d'un gîte géothermique pour une durée de trois ans sur le territoire des communes de Noisy-le-Sec, Montreuil, Bondy, Villemomble, Romainville, Neuilly-sur-Marne et d'ouverture de travaux de forage de recherche d'un gîte géothermique dans la nappe du Dogger sur la commune de Rosny-sous-Bois. Une demande d'information peut lui être adressée.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Rosny-sous-Bois du lundi 18 mars 2013 au mercredi 17 avril 2013 inclus.

Le dossier de demande d'autorisation comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sera déposé durant l'enquête à la **mairie de Rosny-sous-Bois**, où il peut être consulté par le public, ainsi que dans les autres communes concernées par le périmètre de recherches et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis (bureau de l'environnement).

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet à la mairie de Rosny-sous-Bois pendant la durée de l'enquête.

Monsieur Marcel Linet, ingénieur général des ponts et chaussées à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Rosny-sous-Bois (93110), au 20, rue de la Rochebrune, pour recevoir les observations du public, aux jours et heures ci-après :

Lundi 18 mars 2013	de 9 heures à 12 heures
Samedi 23 mars 2013	de 9 heures à 12 heures
Vendredi 29 mars 2013	de 14 heures à 17 heures
Mardi 9 avril 2013	de 9 heures à 12 heures
Mercredi 17 avril 2013	de 15 heures à 18 heures

En cas d'empêchement de Monsieur Marcel Linet, Madame Edith Laquenaire, désignée en qualité de suppléante, sera amenée à le remplacer, pour exercer les fonctions de commissaire-enquêteur jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne qui aurait à présenter des observations, pourra les faire connaître, pendant la durée de l'enquête publique, en les consignait sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture des mairies précitées ou, en les adressant à la mairie de Rosny-sous-Bois, à Monsieur Linet, commissaire-enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique.

Toutes observations ou oppositions relatives à la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique pourront également être adressées avant la fin de l'enquête, par lettre recommandée au préfet de la Seine-Saint-Denis, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n°78-498 du 28 mars 1978. De même, les demandes en concurrence présentées, qui sont mentionnées par les articles 3 à 6 du décret précité doivent parvenir au préfet, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public *pour une durée d'un an*, à la mairie de Rosny-sous-Bois et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, aux heures et jours d'ouverture du public ainsi que sur son site internet.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.